

Le dispositif « Résilience » cible également les acteurs de l'ESS

Afin de permettre aux plus petites entreprises de faire face aux conséquences économiques de la crise sanitaire du COVID-19, la Région Ile-de-France, avec le soutien financier de la Communauté d'Agglomération, a lancé en juin dernier le « Fonds Résilience ».

Cet outil a vocation à venir compléter les dispositifs d'urgence déjà existants et vise les entreprises de moins de 20 salariés en leur proposant une avance remboursable versée en une fois, sans intérêts et avec un différé de remboursement, dont le montant peut être compris entre 3 000 et 100 000 euros.

Parmi les entreprises éligibles, on retrouve les activités autour du secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS). Le concept d'économie sociale et solidaire (ESS) désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale.

Le poids de l'ESS en France est particulièrement important. Il représente 2 370 000 salariés et plus de 221 000 structures employeuses.

Le « Fonds Résilience » de la Région Ile-de-France a notamment vocation à financer les besoins de trésorerie immédiat des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire.

Vous êtes un acteur de l'ESS et ce dispositif vous intéresse ? Retrouvez toutes les informations pratiques via ce lien : <https://www.iledefrance.fr/fonds-resilience-ile-de-france-et-collectivites-100-millions-deuros-pour-aider-les-entreprises>



**ECONOMIE
SOCIALE &
SOLIDAIRE**